

qui pour vous accompagner ?

Mandatée par la Communauté de communes des Balcons du Lomont, l'association **HDL** est gratuitement à la disposition des propriétaires pour :

- vous informer sur le dispositif d'OPAH et l'ensemble des aides existantes,
- vous accompagner sur le plan technique : visite conseil sur place, évaluations énergétiques,...
- établir un plan de financement prévisionnel personnalisé,
- vous accompagner dans les démarches administratives : montage et suivi des dossiers de subventions jusqu'à leur versement.



1 Bis rue du Château, 25200 MONTBELIARD

03 81 81 23 33

www.hdl-doubs.com



un ménage sur deux



avec le soutien de :



Les Balcons du Lomont

Communauté de Communes



Franche-Comté
Conseil régional



Les Balcons du Lomont

Communauté de Communes

est éligible !

La Communauté de communes des Balcons du Lomont a décidé de lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble de son territoire. Elle a pour vocation, durant 3 ans, d'apporter un soutien administratif, technique et financier aux propriétaires privés, souhaitant rénover leur(s) logement(s).

j'éco-rénove, j'économise



La Communauté de communes des Balcons du Lomont et ses partenaires mettent ainsi à leur disposition **HDL** une équipe de professionnels de la rénovation, ainsi qu'une enveloppe exceptionnelle de près de 800 000 € de subventions.

qui peut bénéficier de l'OPAH ?

- les propriétaires occupant un logement de plus de quinze ans : selon conditions et situations, socle de 20 à 60% de subventions + subventions complémentaires,
- les propriétaires bailleurs possédant un logement ou immeuble (habitation, grange,...) de plus de quinze ans : socle de 25 à 45% de subventions + subventions complémentaires + avantage fiscal,
- les locataires occupant un logement de plus de quinze ans : dans certains cas particuliers.

pour quels travaux ?

- économies d'énergie
- mise aux normes ou en sécurité
- rénovations lourdes
- maintien à domicile
- création de logement par transformation d'usage

Seuls les travaux réalisés par des professionnels sont subventionnés.

Le recours à un maître d'oeuvre ou un assistant à maîtrise d'ouvrage est conseillé et peut être obligatoire pour certaines opérations.

les travaux ne doivent pas commencer avant d'avoir pris contact avec



La Communauté de communes des Balcons du Lomont a souhaité s'impliquer davantage auprès des propriétaires occupants à ressources modestes, et auprès des propriétaires bailleurs produisant du logement locatif social ou très social, en privilégiant les réhabilitations de logements dégradés.

Elle a également fait le choix d'inciter à la réalisation de travaux d'économie d'énergie et de performance énergétique ; deux programmes spécifiques sont ainsi intégrés à l'OPAH : **HABITER MIEUX** et **effilogis**

Les objectifs en matière d'économie d'énergie varient en fonction du statut du propriétaire :

- pour les propriétaires occupants : gain de 25% sur les consommations initiales (**HABITER MIEUX**), gain de 40% minimum sur les consommations initiales ou atteinte du niveau Bâtiment Basse Consommation (**effilogis**) ; dans ce cas, il est possible de cumuler les aides **HABITER MIEUX** et **effilogis**.
- pour les propriétaires bailleurs : gain de 35% sur les consommations initiales et atteinte de la classe D (**HABITER MIEUX**), atteinte du niveau Bâtiment Basse Consommation (**effilogis**).



Pour atteindre les objectifs de gain énergétique, il est nécessaire de savoir quels sont les travaux les plus pertinents à réaliser dans un logement. Pour cela, deux services sont proposés aux propriétaires occupants ou bailleurs :

- une évaluation thermique sommaire réalisée par **HDL** pour le programme Habiter Mieux,
- un audit énergétique réalisé par un bureau d'études thermiques conventionné par le Conseil régional de Franche-Comté dans le cadre du programme Effilogis.

